



MAIRIE DE SERRIÈRES-DE-BRIORD

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2017 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BEGUET, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMAR, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, David RENAUD, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseillère excusée : Valérie BERNARD (donne pouvoir à Marie-Jo LADREYT)

Conseillère absente : Aurélie LECUYER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05 MAI 2017

Le Conseil Municipal approuve, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 05 mai 2017.

2 – PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION « PARTICIPATION CITOYENNE »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une créance éteinte suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la SARL ALCHRIS. Cette créance éteinte est de 31 731,41 €.

Il convient donc de se prononcer sur cette extinction de créance et de prévoir un mandatement au compte 6542 du budget principal.

Le Conseil Municipal accepte, à 14 voix POUR, l'extinction de créance de la SARL ALCHRIS pour la somme de 31 731,41 €.

3 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme en son nom est assurée par les services de l'État jusqu'au 30 juin 2017 et que suite à la mise en place d'un service instructeur par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en juin 2014, il convient de mettre en place une convention entre la Commune et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain afin de définir les modalités de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols en son nom.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR, la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au profit de la Commune. Il autorise le Maire à signer la convention.

4 – RESTAURANT SCOLAIRE : AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS – DÉLIBÉRATION

Le Maire rappelle la convention liant les deux communes de BRIORD et de SERRIÈRES-DE-BRIORD. Il rappelle également les conventions entre les communes de MONTAGNIEU, ORDONNAZ et SEILLONNAZ fixant les prix des repas pour les enfants domiciliés dans ces communes en fonction de la participation des communes au déficit de fonctionnement.

Le Maire précise que la dernière modification des prix des repas date de novembre 2014 et rappelle l'évolution de la masse salariale et l'augmentation du prix du transport.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prix des repas.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à 13 voix POUR, qu'à partir du 1er octobre 2017, le prix du repas sera de 4,70 € pour les enfants domiciliés à BRIORD, ORDONNAZ, SEILLONNAZ et SERRIÈRES-DE-BRIORD et sera de 5,40 € pour les enfants domiciliés dans d'autres communes.

5 – SOLlicitation D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de mise en accessibilité du cimetière communal et les préconisations du bureau d'études chargé des dossiers d'accessibilité.

Il précise qu'un devis a été établi par l'Entreprise FAVIER pour un montant de 52 240,50 € HT et la possibilité d'obtenir 50 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR, le projet de mise en accessibilité du cimetière communal. Il valide le montant des travaux pour un montant de 52 240,50 € HT et sollicite l'aide de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour un montant de 26 120,25 € au titre du fonds de concours mis en place par délibération communautaire du 09 mars 2017.

6 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de reprise de la voirie communale et notamment la refonte de la rue du Four.

Il précise qu'un devis a été établi par l'Entreprise FAVIER pour un montant de 22 227,50 € HT et la possibilité d'obtenir 50 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR, le projet de refonte de la rue du Four. Il valide le montant des travaux pour un montant de 22 227,50 € HT et sollicite l'aide de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour un montant de 11 113,75 € au titre du fonds de concours mis en place par délibération communautaire du 09 mars 2017.

7 – BAIL PROFESSIONNEL – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle qu'une podologue est à la recherche d'un local et rappelle également la disponibilité du local occupé précédemment par un médecin généraliste (hormis certains jours où il est occupé par des spécialistes).

Le local inoccupé d'une superficie de 49 m², situé dans la Maison Médicale, pourrait être loué à cette personne.

Le Maire propose d'établir un bail professionnel pour une durée de six années, à compter du 1er septembre 2017 au 31 août 2023 et de consentir ce bail moyennant un loyer mensuel de 230 € HT.

Le Conseil Municipal décide, à 13 voix POUR, de louer un local professionnel à Madame BARTHELEMY pour un loyer mensuel de 230 € HT.

8 – Questions diverses.

8–1 Révision du Plan Local d’Urbanisme

L’enquête publique a pris fin le mardi 18 avril 2017.

Une réunion de la commission chargée de la révision du PLU a eu lieu le mercredi 26 avril 2017. Au cours de cette réunion, le commissaire enquêteur a remis les quarante-deux remarques reçues au cours de l’enquête publique. Des réponses seront apportées aux personnes ayant fait des remarques.

La commission chargée de la révision du PLU ainsi que les personnes publiques associées se réuniront le mardi 30 mai 2017 afin d’examiner le rapport du commissaire-enquêteur et pour finaliser le dossier avant son approbation.

4-2 Rue du Four : Réfection de la chaussée

Les travaux pour la réfection de la chaussée de la rue du Four débuteront le mardi 09 mai 2017.

4-3 Salle des Fêtes

Dans le cadre du projet d’aménagement de la place de la Mairie, une rencontre aura lieu, avec le cabinet d’architectes, le jeudi 11 mai 2017. Au cours de cette rencontre, le projet pour la mise en place d’un sas à l’entrée de la Salle des Fêtes sera évoqué.

4-4 Lac de Buffières : Installation de toilettes sèches

Il est rappelé qu’une étude pour l’installation de toilettes sèches au Lac de Buffières a été lancée. L’association de pêche locale a donné un avis défavorable mais une visite d’installations similaires sera organisée afin de voir dans quelles conditions pourraient se réaliser cette installation sans apporter des nuisances et des contraintes à l’association de pêche locale.

4-5 Les Restos du Cœur

Les Restos du Cœur mettent en place un centre itinérant pour les distributions.

Une permanence aura lieu le mercredi 07 juin 2017 pour les inscriptions des bénéficiaires. Ensuite, les distributions auront lieu tous les mardis et ce pendant toute l’année, dans la cour de la Salle des Fêtes et en cas de mauvais temps, les distributions se feront dans la Salle des Fêtes.

4-6 Stade Jean Christin : Aire de jeux

La commission chargée de l'étude pour le réaménagement de l'aire de jeux du Stade Jean Christin présente son projet. Des devis devront parvenir prochainement en mairie.

4-7 Place de l'Église

Le devis pour la réfection de la rambarde de la place de l'Église a été validé. Ces travaux seront réalisés au cours du mois de mai 2017.

4-8 Travaux réalisés

Les travaux pour la reprise de certains tampons d'eaux usées de la Grande rue ont été réalisés pendant les vacances de Printemps.

4-9 Rue du Pont

Le service des routes a mis en place un carrefour provisoire à l'entrée Nord de la rue du Pont. Une modification du carrefour sera ensuite mise en place afin d'éviter que les véhicules ne s'engagent dans cette rue depuis l'entrée Nord.

4-10 Restaurant du Point Vert

Le restaurant du Point Vert a ouvert le vendredi 14 avril 2017.

4-11 Recherche d'un local

Le Maire informe qu'une podologue est à la recherche d'un local sur la Commune.

4-12 Ain Habitat

Des membres du Conseil Municipal ont visité les onze logements de l'opération située rue de la Plantaz. Il est précisé que les conseillers municipaux ont constaté la bonne qualité de ce programme.

La commission d'attribution aura lieu en juin 2017 et la livraison des logements en octobre 2017.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 09 juin 2017 à 20 heures